Arrêté n° 26065

Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Les Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-18 et suivants,
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 20 mars 2026,
Vu la délibération n°2026-4-030 du 20 mars 2026,
Considérant l'importance du tissu associatif dans la vie locale,
Considérant la nécessité d'assurer un suivi et une coordination efficaces des relations avec les associations,

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction

Monsieur Thomas THOREMBEY conseiller municipal, est délégué pour exercer, sous l'autorité du maire, les fonctions relatives :

- aux **relations avec les associations**, incluant notamment :
 - suivi et accompagnement des associations locales,
 - organisation des réunions et échanges avec les acteurs associatifs ;

- à la **coordination des activités associatives**, incluant :
 - gestion du planning d'utilisation des équipements communaux,
 - participation à l'organisation d'événements associatifs,
 - développement et valorisation du tissu associatif local.

Article 2 – Délégation de signature

Dans le cadre des compétences définies à l'article1, délégation est donnée à Monsieur Thomas THOREMBEY pour signer :

- les courriers administratifs relatifs aux associations ;
- les correspondances avec les responsables associatifs ;
- les conventions d'occupation précaire des salles communales, dans le respect des modèles validés par la commune ;
- les demandes de devis liés aux actions associatives conformément aux règles de la commande publique.

Sont exclus de la présente délégation :
- les conventions financières engageant la commune,
- les actes réglementaires et contrats.

Article 3 – Publication et entrée en vigueur

Le présent arrêté sera :
- publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,
- notifié à l'intéressé,
- transmis au représentant de l'État.

Il entre en vigueur à compter du 23 mars 2026.

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20260323-26065-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67279

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Les Rousses, le 23 mars 2026
Le Maire,



Christophe MATHEZ

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20260323-26065-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67279